

Les Sapeurs-pompiers de PLEUMARTIN

A l'occasion de la fête Nationale, nous rendons un hommage à nos très grands anciens qui ont commencé à écrire l'histoire des sapeurs-pompiers de PLEUMARTIN, il y a bientôt 150 ans.

La subdivision de compagnie de sapeurs-pompiers a été créée au 4^{ème} trimestre de l'année 1878 sous la présidence du Général MAC MAHON.

Ces hommes ont traversé les décennies mouvementées de l'histoire de France avec la monarchie de Juillet, la 2^{ème} République, le second Empire, la défaite contre la Prusse en 1870 et la 3^{ème} République.

La photographie ci-dessous a été prise en 1889 sous la Présidence de Sadi-CARNOT.



Le 10 mai 1885, ils sont 31 à signer un nouvel engagement de 5 ans dans le corps et 26 d'entre eux se trouvent sur la photo. Le personnage sur les escaliers semble être un agent des postes.

Il a été identifié 4 anciens :

- Le sous-lieutenant TREPPEAU Auguste, négociant à PLEUMARTIN debout à droite
- Le sergent TROUVE Alfred, charron à PLEUMARTIN debout à gauche
- Le sergent DEGENNE Jules, cultivateur à CREMILLE assis à droite au premier rang, à côté du sous-lieutenant TREPPEAU
- Le tambour MARTIN Louis, cultivateur à LA GRICOLIERE (dans le texte) au premier rang.

L'identification, par déduction, de 4 sapeurs -pompiers a été possible grâce à la reconnaissance des uniformes des gradés et grâce à des documents d'époque mis à notre disposition avec gentillesse par les descendants du sous-lieutenant TREPPEAU. Nous reviendrons ultérieurement sur ces carnets et documents.

Sous-Lieutenant TREPPEAU Auguste



Les noms non identifiés :

PLEUMARTIN : GREGOIRE Alphonse, cordonnier ; TAILLEBOURG Jules, serrurier ; BRIAND Julien, journalier ; VENAULT Eugène, charpentier ; MARTIN Hubert, maçon ; DESLANDES Eugène, cultivateur ; GABILLON Louis, cultivateur ; FAURE Paul, agent voyer ; BRAGUIER Jules, cantonnier ; CHAMGOBERT Arsène, cafetier ; SAVATON Auguste, cultivateur ; CHIFFAULT Henri, cultivateur ; LIRANT Auguste, cultivateur.

CREMILLE : JOSEPH Eugène, cultivateur ; SEIGNEURIOUX Auguste, cultivateur ; BEITHIERE Auguste, maréchal ; MILLET Auguste maréchal.

LA GERBUSSIERE : VERNE Eugène, tailleur de pierres ; VERNAT Eugène, tailleur de pierres ; BOURBON Louis tailleur de pierres.

MEZERAY : CHEDOZEAU Louis, Tailleur de pierres ; GOUIN Clément, agriculteur.

LANGUILLE : LECAMP Marcelin, cultivateur.

L'HUILLERIE : CLEMENCEAU Auguste, tailleur de pierres.

CHANCELAY : MARTIN Eugène, cultivateur.

ST SENNERY : RIBREAU Eugène, cultivateur.

L'ECOTERIE : DUVEAU Louis Auguste, cultivateur.

Il est intéressant de constater que les volontaires sont répartis proportionnellement dans le bourg et les villages environnants. Décision motivée afin d'avoir sur place un homme formé à prendre les premières mesures devant un début d'incendie.

Avant de développer le détail des tenues, un bref rappel historique s'avère nécessaire.

- Par décret en date du 14 juin 1852, Louis NAPOLEON détermine l'habillement et l'équipement des sapeurs-pompiers. Il faut préciser que ces derniers font partie intégrante de la garde nationale.
- Par décret en date du 17 septembre 1867, les pompiers communaux sont autorisés à porter l'uniforme des sapeurs-pompiers de PARIS.
- La loi du 25 Août 1871 dissout toutes les gardes nationales à l'exception des corps de sapeurs-pompiers.
- La municipalité de PLEUMARTIN, en conseil du 20 MAI 1872, vote l'achat d'une pompe à incendie (pompe à bras) avec ses accessoires et 100 seaux pour un montant de 1346 Francs.
- Le décret relatif à l'organisation et au service des corps de sapeurs-pompiers est signé le 29 décembre 1875.
 - o Les sapeurs-pompiers sont placés sous l'autorité du ministre de l'Intérieur tout en étant armés. Ils sont spécialement chargés du service de secours contre les incendies et ils peuvent concourir à un service d'ordre ou de sauvetage et à fournir avec l'assentiment de l'autorité militaire supérieure des escortes dans les cérémonies publiques.
 - o L'uniforme est obligatoire pour tous dans les communes de plus de 3000 habitants et se compose d'une grande tenue pour les cérémonies et d'une petite tenue pour les interventions.
 - o L'officier s'équipe et s'habille à ses frais.

La création de la subdivision de compagnie de sapeurs-pompiers de PLEUMARTIN est approuvée par le préfet de la VIENNE en date du 21 Septembre 1878 et par le Général de GRAMMONT en date du 18 Octobre 1878

La commune de PLEUMARTIN bien que n'atteignant pas le seuil requis du nombre d'habitants dote ses sapeurs-pompiers des deux tenues.

GRANDE TENUE du Chef de Corps :

Le sous-lieutenant TREPRAU est habillé dans une tenue de 1885 dans un magnifique DOLMAN à brandebourgs. Le galonnage est dit « en fer de lance ». Le pantalon est à passe poils de couleur rouge. Le sabre est un modèle de 1882.

GRANDE TENUE DE LA SUBDIVISION DE COMPAGNIE :



Le képi en drap bleu avec grenade drap rouge.

La tunique est en drap bleu fin . Le col est en velours avec des grenades brodées.

Le pantalon est en drap gris fin bleuté avec passe poils de couleur rouge.

Le ceinturon est en veau verni avec plaque sur laquelle est gravée en haut SAPEURS POMPIERS et en bas DEVOUEMENT encadrant une grenade enflammée avec 2 haches au dessus de branches de chêne et de laurier.

Les épaulettes sont avec des franges en laine rouge et plaque en cuivre à écailles et haches.



Epaulettes



Képi



En arrière de la photo, on peut observer les fusils qui sont installés « en faisceaux », soulignant « l'aspect cérémonial » du corps. Les baïonnettes sont mises au canon. L'armement est constitué de fusils d'infanterie modèle 1840 qui sont reconnaissables à l'attache de la bretelle au-dessus du pontet et la mise à feu par cheminée et non par silex.

Très peu d'éléments de ces tenues nous sont parvenus à l'exclusion de quelques casques très abîmés. Peut-être certains dorment-ils dans une armoire ou un grenier et ne demandent qu'à ressortir pour évoquer un glorieux passé.

Heureusement, la « pompe à bras » a survécu au temps et nous en parlerons dans un nouvel article.

Il est apparu intéressant de comparer le port du sergent TROUVE de PLEUMARTIN à un gradé du régiment de sapeurs-pompiers de PARIS. A l'exclusion de quelques détails concernant les contre épaulettes, la couleur des boutons et la

boucle du ceinturon, le port altier est identique. Le casque donnant un avantage sur le képi. Les sapeurs-pompiers de PLEUMARTIN sont dotés du même casque et nous aurons l'occasion de le détailler ultérieurement.

En 1889, ces hommes fêtaient depuis 10 ans la fête nationale à la date du 14 Juillet. Ils défilaient au même son du tambour sur lequel défilent nos sapeurs-pompiers aujourd'hui.

Ils ont montré le chemin pour les générations futures de sapeurs-pompiers.

